

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.11PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 980'000.- pour financer les études
du projet d'aménagements de mobilité douce le long des canaux,**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour financer
la réalisation d'un tronçon prioritaire de mobilité douce le long du Canal
oriental**

**l'adoption du projet de création d'une piste de mobilité douce le long du
Canal oriental en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes
(LRou),**

**le rapport sur le postulat du 7 décembre 2006 de Monsieur le Conseiller
communal Alain Angéloz concernant la pose de candélabres et la
prolongation de la promenade aménagée sur la rive gauche du Canal
oriental, et**

**le rapport sur le postulat PO 20.09PO du 1er octobre 2020 de Monsieur le
Conseiller communal Christophe Loperetti et consort "Pour une
autoroute à vélo à Yverdon", tel que modifié suite à la séance de
commission du 11 février 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 21 mai 2024.

Elle était composée de Mesdames Claude-Anne JAQUIER, Claire-Lise MAJOLA et
Messieurs Gaspard GENTON, Christophe LOPERETTI, Yohann MEYER, Mathias
ORTEGA, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et
Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service, Antoine SAUSER, Adjoint et Resp.
environnement, André RAINHO, Ingénieur civil, Younes SEGHROUCHNI, Chef de projet.

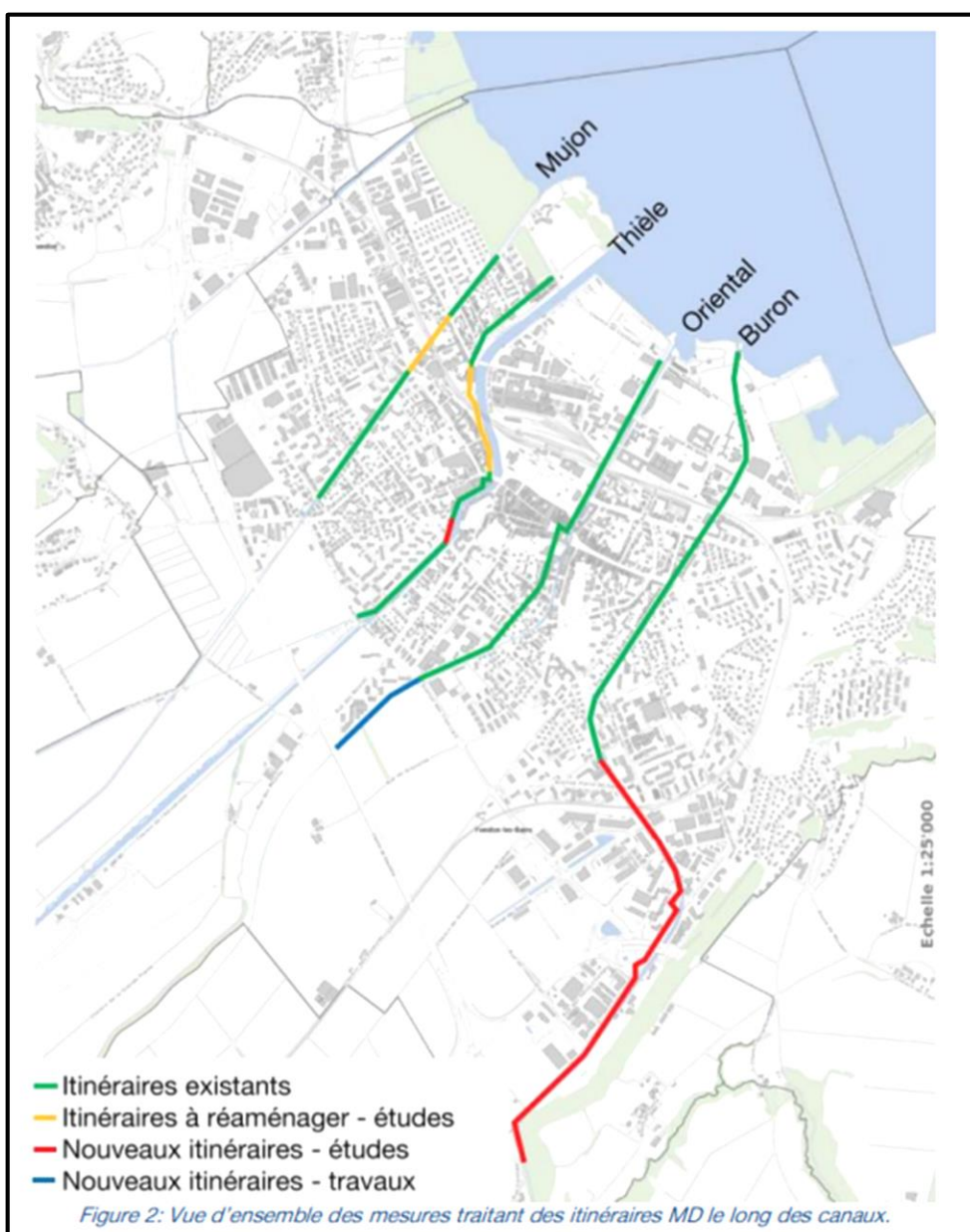
La commission les remercie sincèrement pour la qualité de leur présentation. La
complémentarité des personnes présentes pour le STE a permis de répondre avec clarté et
précision à toutes les questions amenées par la commission. Cette dernière remercie

également le service pour les quelques documents complémentaires fournis spontanément pour aider à la rédaction de ce rapport.

Le crédit d'étude ainsi que le crédit d'investissement sollicités par le présent préavis se basent sur le résultat des réflexions de plusieurs générations de projet d'agglomération ayant mis en évidence le potentiel d'amélioration de la mobilité douce le long des canaux yverdonnois. En effet, certaines séquences étaient déjà embarquées dans le PA2 de 2012 jusqu'à des propositions actuellement dans le pipeline du futur PA5.

Ce préavis vise à étudier les opportunités pour connecter des cheminements déjà existants avec des tronçons à améliorer ou à créer, le paquet de mesures présenté agit donc comme une série de chaînons manquants sur un réseau qui ne demande qu'à améliorer l'offre, la sécurité et l'attractivité de mobilité douce sur le territoire yverdonnois. Le réaménagement datant de quelques années en arrière le long de la rive droite du Buron entre l'avenue des Sports et le lac a été cité comme un exemple réussi dont il est possible de s'inspirer ici.

Le préavis étant unanimement jugé comme complet par la commission, le présent rapport se limitera donc à exposer les questions et réflexions qui ont alimenté la séance de commission.



Canal du Mujon :



Crédit d'étude demandé : CHF 100'000.- TTC sur les CHF 980'000.- sollicités.

L'avant-projet a été initié en 2012 déjà et a été financé par le PA2 ; il a été ensuite repris en 2021 par le bureau d'agglomération. L'objectif est d'élargir et fluidifier le tronçon déjà existant en rive droite entre l'avenue de Grandson et la rue des Cygnes. Ce dernier est incontestablement étriqué, les angles de visibilité limités et la chaussée sous les ouvrages CFF est glissante. Le projet vise à élargir le cheminement à 4.00m afin d'offrir une meilleure géométrie et plus de sécurité entre les piétons et les cyclistes.

La commission a pris note des points suivants :

- Le gabarit de 4.00 sera réalisé dans les gabarits des ouvrages CFF qui ne pourront bien évidemment pas être touchés.
- Le tronçon réaménagé est entendu fonctionner à double sens.
- Tout comme aujourd'hui, il sera réservé aux piétons et aux cyclistes.
- Il est prévu de créer un projet qualitatif aux ambiances travaillées.
- Le mobilier urbain participera également à mettre en valeur les espaces.

Sur ce point, la commission, attachée à l'inclusion dans l'espace public et la lutte contre l'exclusion dans celui-ci, a exprimé son inquiétude et s'est assurée qu'en aucun cas il ne sera prévu ou envisagé d'installer quoi que soit qui pourrait être considéré comme hostile à des personnes en situation de précarité. La Municipalité et les services, soulignant partager les préoccupations des membres de la commission à cet égard, l'ont confirmé.

La Thièle :



Crédit d'étude demandé : CHF 190'000.- TTC sur les CHF 980'000.- sollicités.

Dans ce cas, le projet part de zéro et il se compose de 2 tronçons en rive gauche :

- 1a.** De la rue du Curtil-Maillet jusqu'à l'UAPE Tom pouce : il s'agit de remplacer le sentier en terre sur la berge de la Thièle par un aménagement digne de ce nom.
- 1b.** La fin du cheminement entre Tom pouce jusqu'au pont de Gleyres sera également repensé, bon nombre de difficultés, notamment foncières ont déjà été identifiées.

La commission a pris note du point suivant :

- Il a été relevé qu'il serait désirable que la dynamique du projet puisse permettre d'améliorer l'état général des pontons des bateaux amarrés le long de la Thièle. En effet, une proportion non négligeable de ceux-là sont à l'abandon et souvent délabrés. Il a été souligné par les services que la construction et l'entretien des pontons, étaient de la responsabilité des propriétaires des bateaux, lesquels étaient au bénéfice d'une concession privative.
- 2.** Depuis le sud de la rue des Cygnes (passerelle piétonne CFF), le long de la Thièle, jusqu'au pont des Cygnes en passant par le conservatoire de musique. Ce tronçon fermé au trafic individuel motorisé en 2020 doit être totalement repensé.

La commission a pris note des points suivants :

- Si le projet en démontre la faisabilité, il n'est pas exclu que la passerelle piétonne le long de la rue des Cygnes sous les voies CFF soit supprimée ou élargie afin de tout ramener au même niveau et de permettre, par exemple, le croisement de 2 poussettes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- L'escalier au bout de la passerelle piétonne le long des voies CFF donnant sur l'extrémité sud de la rue des Cygnes sera maintenu, une rampe est également envisagée.

Canal Oriental :



Crédit d'investissement demandé : CHF 150'000.- TTC.

Cette mesure est constituée par la réalisation d'un cheminement en grave de 4 x 320 m. le long de la rive gauche du canal entre le viaduc de l'autoroute (secteur ex-BMX) jusqu'à rejoindre le chemin existant de la promenade Dessous-les-Moulins avant d'aboutir sur l'avenue des Trois-Lacs.

Fort :

- ✓ d'un examen préalable positif reçu de la DGMR en mai 2022.
- ✓ d'une procédure d'enquête aboutie en janvier 2022 qui a généré une seule opposition aujourd'hui retirée en octobre 2022 et qui ne demande donc plus à être traitée par le conseil communal
- ✓ d'une servitude de passage constituée en novembre 2022 en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains

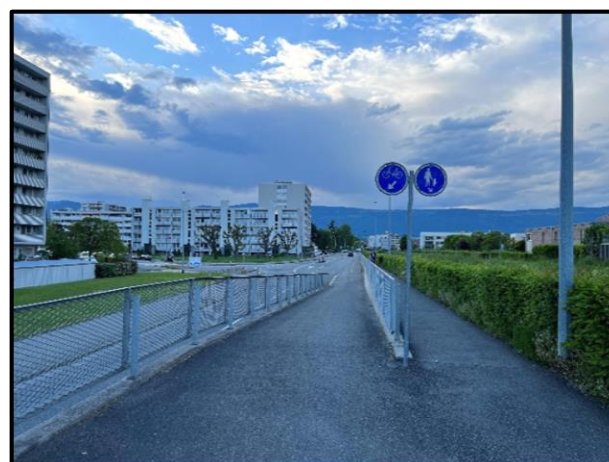
le dossier n'a plus qu'à obtenir l'aval du conseil communal afin d'être transmis au canton pour octroi du permis de construire, conformément à la loi sur les routes.

Les travaux seront réalisés en interne et dès que possible par les compétences et synergies de plusieurs services de la ville, ce qui explique le coût particulièrement bas desdits travaux.

La commission a pris note du point suivant :

- Les CHF 150'000.- de coût de réalisation comprennent également la masse d'heures qui sera réalisée par les employés communaux.
- Vu le contexte et la taille du projet, il n'est pas problématique pour les entreprises de construction locales que la ville réalise ce chantier en interne.
- L'entretien de toutes les plantations prévues ne provoque pas pour elles-mêmes une demande d'augmentation d'ETP dans l'équipe des espaces verts. Ce coût d'entretien a d'ailleurs été estimé à CHF 3'000.- par année qui sera absorbé dans la masse des futurs budgets courants.

Canal du Buron :



Crédit d'étude demandé : CHF 690'000.- TTC sur les CHF 980'000.- sollicités.

Tout comme le projet du Mujon, les 4 secteurs qui composent ce tronçon qui mène du lieu-dit « Péchau » (carrefour pour monter à Gressy) jusqu'à Pierre-de-Savoie ont déjà fait l'objet d'avant-projets qu'il s'agit aujourd'hui d'aboutir.

Tronçon 1 : De Péchaux à la jonction autoroutière,

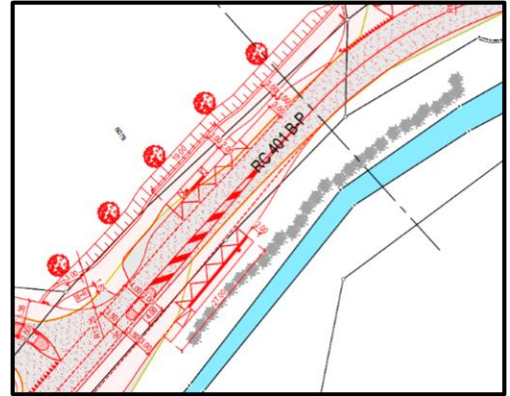
Tronçon 2 : De la jonction autoroutière à la hauteur de la rue Galilée,

Tronçon 3 : Secteur de la passerelle qui connecte la rue des Champ-Lovats à la rue de la Sallaz

Tronçon 4 : Rue de la Sallaz, entre rue Galilée et le secteur Pierre-de-Savoie.

La commission a pris note des points suivants :

- Tronçon 1 : des arrêts de bus sont prévus à l'extrémité sud-ouest du tronçon (carrefour Gressy-Belmont) selon cet extrait de plan.



- Tronçon 1 : Situé hors localité, ce tronçon sera partiellement financé par le canton.
- Tronçon 1 : Le projet doit être coordonné avec le PR23.19PR, renaturation du canal.
- Tronçon 2 : Plusieurs remarques ont été amenées au sujet du giratoire route de la Sallaz – route de Lausanne, mais comme indiqué au plan par un rectangle rouge, le carrefour est encore à l'étude.
- Tronçon 3 : La commission a exprimé des regrets que la passerelle qui mène de la rue des Champs-Lovats sur le Buron, permettant de relier ainsi le quartier de Pierre de Savoie, en particulier au supermarché qui se trouve là-bas, ne puisse pas être élargie, sinon renouvelée dans le cadre de cette série de mesures. Voir vœu en fin de rapport.



- Tronçon 4 : Ràs

Financement

La partie du financement est parfaitement claire et se base à ce stade encore sur des estimations à +/- 20% + 15% de divers et imprévus, les chiffres consolidés seront connus lors de la demande des crédits d'investissement.

A noter que les montants demandés pourront potentiellement être subventionnés à hauteur de 22% par le canton et la confédération selon les PA2 et 4.

Aspects financiers

Coûts à +/-20%

Tronçon	Travaux TTC	Études TTC	Montant préavis TTC
Mujon	790'000.-	100'000.-	100'000.-
Thièle	1'450'000.-	190'000.-	190'000.-
Oriental	150'000.-	0.-	150'000.-
Buron	5'330'000.-	690'000.-	690'000.-
Total	7'720'000.-	980'000.-	1'130'000.-

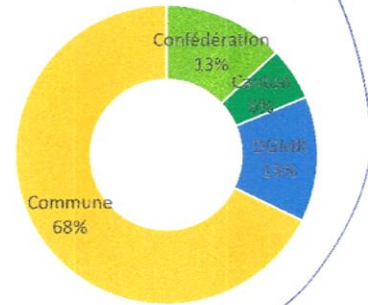
+ 980'000.-
 + 1'360'000.- (travaux DGMR Buron)
 10'060'000.-

	Etude	Invest.
Mujon	100'000	
Thièle	190'000	
Oriental		150'000
Buron	690'000	150'000
Total	980'000	1'130'000

Financement

Répartition des coûts CHF	
Confédération	1'307'000 CHF
Canton	+ 575'000 CHF
DGMR	+ 1'360'000 CHF
Commune	+ 6'818'000 CHF
Total	10'060'000 CHF

Subventions
 DGMR Buron



| 15

Conclusions :

Persuadée de l'importance de promouvoir et de faciliter la mobilité douce et d'assurer en particulier au maximum la continuité des itinéraires de mobilité douce le long des canaux et au vu de la solidité du préavis soumis à ce conseil, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de cet enthousiasme préavis.

Toutefois, la commission émet le vœu, et malgré qu'elle ait pris note que la mesure sera très vraisemblablement intégrée dans le PA5, que soit examinée l'opportunité d'intégrer l'élargissement ou au moins la rénovation de la passerelle sur le Buron qui permet d'accéder au chemin des Champs-Lovats dans ce crédit d'étude, respectivement dans le futur crédit d'investissement.

La commission considère également que les 2 postulats énoncés en titre trouvent réponse à travers le présent préavis.

La commission remercie le service pour son travail, important et pertinent.

Yverdon-les-Bains, le 6 juin 2024

Laurent THIÉMARD, Président de la commission